



2 périodes d'essai consécutives

Par **microu**, le **01/03/2011** à **14:27**

Bonjour,

Je vous pose un problème juridique de droit du travail que mes DRH n'arrive pas à résoudre, à mes dépends:

je suis salarié de l'industrie pharmaceutique, donc sous cette convention (période d'essai 4 mois NON renouvelable; depuis 2008). J'ai été embauché à un poste cadre il y a 4 mois. 1 mois avant la fin de période d'essai on me notifie que je ne semble pas adapté aux "défis futurs" de mon poste (?). En gros aucune explication mais malheureusement la fin d'une période d'essai par l'employeur ne nécessite pas de justification.

Il existe d'autres postes dans la société, je trouve un autre service prêt à me prendre mais là problème ! La RH a peur que si j'ai nouveau contrat pour ce poste (différent) et malgré un délai de carence de 1 mois entre les 2 contrats, une nouvelle rupture de période d'essai pourrait être remise en question devant un prudhomme. Donc réticence et en attendant je suis au chômage ... Qu'en est il ?

HELP !!!

Par **edith1034**, le **01/03/2011** à **15:13**

non vous avez un poste, vous ne correspondez pas vous êtes licencié

vous retrouvez un autre poste pour une autre fonction dans le groupe

l'un empêche pas l'autre et ils peuvent vous faire une période d'essai malgré la convention collective qui ne concerne que l'interdiction de renouveler une période d'essai que pour le même poste

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbbs.net/CDIARRET.htm>

Par **microu**, le **01/03/2011** à **15:35**

Merci beaucoup pour votre réponse qui me rassure sur la faisabilité d'un deuxième contrat. Cependant je vais devoir convaincre mes DRH: pourriez vous m'indiquer comment je pourrais avoir un avis écrit le plus officiel possible pour leur soumettre ? Me conseillez vous de demander à un avocat spécialisé, un syndicat, ou autre ? (Je ne suis pas du tout compétent dans ces domaines)

Merci sincèrement pour vos conseils.

Par **edith1034**, le **01/03/2011** à **16:04**

le mieux serait l'avis du syndicat de la boîte où vous voulez travailler !

ou encore de l'inspection du travail